CFC de photographe : mort d'un métier ou évolution naturelle? : Les dessous d'un conflit qui divise impitoyablement la profession entre Alémaniques et Romands

Autor(en): **Schwaab, Jean Christophe**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2008)**

Heft 1780

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1012490

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CFC de photographe: mort d'un métier ou évolution naturelle?

Les dessous d'un conflit qui divise impitoyablement la profession entre Alémaniques et Romands

Jean Christophe Schwaab (15 mai 2008)

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) veut signer l'arrêt de mort du certificat fédéral de capacité (CFC) de photographe et provoque un tollé de ce côté de la Sarine. Colloques, pétition, appel aux médias, les photographes romands résistent avec énergie. L'office fédéral rétorque qu'il ne s'agit que d'une formation marginale, sur le déclin, de toute façon condamnée par l'émergence d'une nouvelle formation, le brevet fédéral de *photodesigner*. Il souhaite que cette formation, proposée par les Photographes professionnels suisses (PpS), remplace le CFC. Et menace de passer en force, malgré le différend entre régions linguistiques.

Le CFC de photographe concerne effectivement un très petit nombre de personnes. Une centaine sont actuellement en formation dans tout le pays. Mais il n'est pas le seul dans cette situation. D'autres métiers, par exemple meunier, sellier ou facteur d'orgue, restent confidentiels. C'est là la première erreur d'appréciation de l'OFFT: supprimer un apprentissage au motif qu'il est peu suivi encouragerait certainement d'autres associations professionnelles à supprimer les apprentissages trop marginaux et à les transformer en formations complémentaires de degré tertiaire (brevet ou maîtrise), moins coûteuses mais auxquelles ne peuvent accéder que les personnes déjà titulaire d'un CFC (degré secondaire II). C'est d'ailleurs l'objectif de PpS, qui souhaite remplacer une formation initiale par une formation complémentaire (*photodesigner*), qui ne serait accessible qu'aux titulaires d'une maturité ou d'un CFC – d'un autre métier, celui de photographe étant appelé à disparaître. PpS vise à améliorer la qualité de la formation, ce qui est louable, mais en restreindrait l'accès. En effet, les jeunes attirés par ce métier devraient se chercher un autre apprentissage, avec les difficultés que l'on sait (qui justifient à elles seules que l'on évite de supprimer 100 places de formation d'un coup). L'évolution du métier de photographe nécessite probablement la mise sur pied de perfectionnements, mais ceux-ci pourraient être conçus comme une suite du CFC, comme cela se pratique dans la plupart des métiers.

Mais l'OFFT commet une seconde erreur, plus grave, car elle remet en cause un principe fondamental de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr): la place des *«organisations du monde du travail»*. Ce vocable désigne avant tout les organisations professionnelles qui créent, définissent et organisent formations et examens. Mais il a aussi un sens beaucoup plus large, et s'étend aux partenaires sociaux et aux prestataires de formation, par exemple les écoles professionnelles. L'OFFT fait une première mauvaise interprétation de la LFPr en inventant le principe *«sans organisation du monde du travail, pas de formation»*. Il est vrai que, sans représentation des entreprises formatrices et des professionnels en général, le système dual n'aurait guère de sens. Mais, lorsque qu'il n'y a pas d'organisation ou qu'elle ne fonctionne pas, l'OFFT ne peut s'en laver les mains et laisser un métier disparaître. Seconde erreur d'interprétation: l'OFFT semble vouloir laisser PpS décider seule (sans impliquer d'autres partenaires pouvant pourtant être considérés comme organisation du monde du travail) de l'avenir du métier de photographe, alors que cette association est très divisée et ne peut plus être considérée comme légitime. En effet, il existe une barrière linguistique très marquée au sein de PpS: tous les Alémanique sont pour la suppression du CFC, tous les Romands sont contre. Plusieurs années de débats interne n'ont malheureusement pas permis de parvenir à un consensus. Cette situation ne justifie en aucun cas un passage en force de l'autorité de régulation en faveur d'une seule des parties.

Mais ce n'est pas tout. Derrière cette manœuvre, l'OFFT avance masqué contre une autre spécificité romande: les écoles professionnelles à plein temps. Car le CFC de

photographe est porté par l'école professionnelle de Vevey, dont la réputation dépasse les frontières cantonales. Les têtes pensantes de l'OFFT, obnubilées par la formation en entreprise, dénigrent depuis longtemps les écoles professionnelles à plein temps (p. ex. les écoles de commerce), accusées de moins bien préparer les jeunes au monde du travail, malgré l'équivalence des CFC qu'elles délivrent. Par sa manœuvre contre le CFC de photographe, l'OFFT vise indirectement l'école de Vevey et, à terme, toutes les écoles à plein temps. En effet, l'office a dans ses cartons une réforme de la maturité professionnelle commerciale qui pourrait porter un coup aux écoles de commerces en général.

La résistance des photographes romands contre la suppression n'en est que plus louable. Il ne s'agit pas d'une simple évolution d'un métier, mais bien une partie de la stratégie d'un office qui entend remodeler toute la formation professionnelle.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
Boulevard de Grancy 8 - CH-1006 Lausanne - CCP 10-15527-9